

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Le Président

Madame Elisabeth BORNE
Première ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Nice, le 21 octobre 2022

Madame la Première Ministre,

Je fais suite aux différents échanges intervenus entre nos administrations respectives depuis plusieurs années maintenant concernant l'autoroute A8 et plus particulièrement la section de contournement de la ville de Nice.

Cette portion de l'A8 constitue le seul moyen de déplacement routier efficace pour effectuer un déplacement Est-Ouest en évitant d'impacter le centre-ville de Nice.

Nous demeurons la seule métropole française pour laquelle le contournement est payant. Cette situation est le fait d'un historique qui n'a plus de raison d'être.

Dès 2011, j'avais entamé de premières démarches auprès de l'Etat et de la société concessionnaire, afin d'obtenir la gratuité totale de l'échangeur Nice Saint Isidore.

La Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur ont, à plusieurs reprises, saisi par courrier le secrétaire d'Etat en charge des Transports, et nos assemblées délibérantes ont également émis des vœux sur le sujet.

Les réponses apportées nous renvoient systématiquement à l'horizon 2032, fin du contrat de concession d'autoroute conclu entre l'Etat et la Société des autoroutes Esterel, Côte d'Azur, Provence, Alpes (Escota). Il nous a été opposé à maintes reprises combien les marges de manœuvres étaient très limitées, au vu de la complexité d'opérer la moindre évolution contractuelle.

Un protocole d'étude est bien en cours de mise au point entre le DIGTM et la Métropole Nice Côte d'Azur à horizon de la fin de la concession, sans toutefois que ne soient proposées des solutions à court terme.

Alors que l'Etat demande aux collectivités de prendre toute leur part dans les programmes d'actions en faveur de la transition écologique, du climat et de la qualité de l'air, nous ne pouvons pas, nous permettre d'attendre 10 ans de plus.

J'ai fait réaliser par l'Organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air dans notre région, Atmosud, une étude de trafic et d'impacts environnementaux sur l'impact du péage actuel, et les effets attendus de sa suppression.

Il est désormais démontré que ce péage, situé au pied d'une forte pente, est une source de pollution majeure à l'échelle du territoire de la ville de Nice, et que sa suppression permettrait une réduction du trafic routier en centre-ville.

La suppression du péage entraînerait ainsi une diminution de 14% des émissions de CO₂, de 56% des particules fines et de 20% des oxydes d'azote sur la zone du péage.

Dans le centre-ville, la suppression du péage permettrait, sur les axes à fortes circulations utilisés pour traverser l'agglomération, tels que la voie Mathis et la Promenade des Anglais, des réductions pouvant aller jusqu'à -5% pour les oxydes d'azote et -4% pour les particules fines.

Au total, à l'échelle de la ville, 80 000 Niçoises et Niçois verrraient la qualité de l'air s'améliorer de manière spectaculaire du jour au lendemain, soit un quart de la population.

En comparaison, la suppression du péage représente, à elle seule, la totalité des effets attendus d'une Zone à faibles émissions à horizon 2024 sur les émissions de particules, et la moitié sur les émissions d'oxydes d'azote - si tant est que la ZFEm puisse un jour être pleinement opérationnelle et respectée, donc contrôlée avec des moyens automatisés.

De plus, cette réduction de pollution serait atteinte immédiatement, et sans engendrer, comme pour la ZFEm imposée par la loi, des difficultés financières pour certain ménages et entreprises devant changer de véhicule.

Nous ne pouvons pas ignorer ces nouvelles données à enjeux sanitaires qui doivent éclairer nos choix et nous permettre de revenir sur des décisions passées, à une époque où nous ne disposions pas de telles analyses.

Au-delà de toutes les questions techniques, juridiques et économiques qui ont déjà exposées par les services de l'Etat, il en va de la santé de nos concitoyens qui ne comprendraient pas cet immobilisme.

Je sollicite donc, par la présente, que soit réexaminée la demande de la Métropole Nice Côte d'Azur de procéder à la suppression du péage de Nice Saint-Isidore, au regard de ces nouveaux indicateurs alarmants.

Je vous remercie de l'attention de vous porterez à cette demande et vous prie d'agréer, Madame la Première Ministre, l'expression de mes respectueux hommages.

Bien cordialement



**Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Copie à :

- Monsieur Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires
- Monsieur François Braun, Ministre de la santé et de la Prévention
- Monsieur Clément Beaune, Ministre délégué aux transports.